

# COMMUNE DE BEARD-GEOVREISSIAT

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE NANTUA

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – 2023-006

Séance du 24 JUILLET 2023 à 19h

**Présents** : Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET Martine, Mr BEIGNIER Jean-Pierre, Mme RYSER Maryse, Mrs CORTINOVIS Damien, CHAMBARD Christian, Mmes GREMAUD Marie-Agnès, JUILLARD Béatrice, Mrs LESCHUITTA Pascal, MAURON Daniel, Mme PERRET Isabelle et Mr ZANARDI Didier.

**Absents excusés** : Mr DURAFOUR Vincent et Madame TIMOTEO Katie.

**Absente** : Mme GUERINI Isabelle.

Monsieur Laurent COMTET, maire, préside la séance. Il constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal LESCHUITTA.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 juin est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

- Avis du Conseil Municipal sur la demande d'enregistrement présentée par la société AG PLAST à Nurieux-Volognat en application du Code de l'Environnement (régularisation).
- HBA : Notification de la répartition du FPIC 2023
- Lutte contre la prolifération de l'ambrosie : rappel du dispositif de signalement et désignation des « référents ambrosie »
- RPC fourniture de repas au restaurant scolaire : révision des tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2023
- Décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.
- Informations diverses :
  - . CR rencontre communale du 3 juillet 2023 HBA/Béard-Géovreissiat – révision du PLUiH
  - . CR réunion 3 juillet 2023 Carrières Blanc/Cnes de Béard-Géovreissiat et Izernore
  - . Proposition de participation en E-Formation : les fondamentaux de la communication publique Territoriale.

### **2023-2407-001 – AVIS SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRESENTEE PAR LA SOCIETE AG PLAST POUR REGULARISATION DE L'EXPLOITATION D'UNE USINE DE TRANSFORMATION ET DE STOCKAGE DE MATIERES PLASTIQUES A NURIEUX-VOLOGNAT- ROUTE DE MATAFELON :**

Le territoire de la commune est compris dans le rayon d'affichage de l'enquête publique de la demande d'enregistrement présentée par la Société AG PLAST à titre de régularisation pour l'exploitation d'une installation de transformation et de stockage de matières plastiques à Nurieux-Volognat.

Conformément aux dispositions de l'article R.512-46-11 du code de l'environnement, le conseil municipal de Béard-Géovreissiat doit formuler un avis sur ce dossier.

Madame Maryse RYSER, adjointe en charge de l'urbanisme et de l'environnement, présente le dossier. AG PLAST est une PME de transformation des matières plastiques, vierges et recyclées implantée sur le site de Nurieux-Volognat qui a accueilli des activités similaires depuis 1974, avec un régime de déclaration (sociétés STAMP et PERSTORP). En 2010, un changement d'exploitant a lieu au profit d'AG PLAST.

Une visite d'inspection de la DREAL en octobre 2020 a mis en évidence un défaut de classement et d'implantation des activités ICPE pour les rubriques :

- . **2661- Transformation de matières plastiques/régime d'enregistrement** : les installations sur site de transformation des matières plastiques par procédé d'injection ont une capacité de production actuelle de 18 t/j avec pour projet d'augmenter cette capacité à 25 t/j en moyenne (et pic ponctuel à 35 t/j).
- . **2662 - Stockage de polymères supérieur à 1 000 m<sup>3</sup>/régime d'enregistrement** : le stockage de matières premières plastiques stockées est de 1 480 m<sup>3</sup>.
- . **2663 - Stockage de matières plastiques (produits finis)/régime de déclaration** : le volume de produits finis est de 3 600 m<sup>3</sup>.
- . Stockage de matières plastiques (matières premières) en limite de propriété au lieu des 20 mètres réglementaires.

Madame RYSER informe de l'environnement du site et des installations projetées.

Le site occupe une superficie d'environ 4,7 ha, dont 2,3 ha de surfaces artificialisées. Le reste du site est occupé par des espaces végétalisés ou naturels. Les matières premières et produits finis sont stockés en îlots à l'extérieur du bâtiment à l'air libre ou sous un chapiteau. Quelques stockages de matières premières sont également présents dans l'atelier (en-cours de fabrication présents en faibles quantités).

#### **Sensibilité environnementale du site :**

Le site n'est pas implanté dans une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) mais plusieurs zones de type I ou II se situent dans l'environnement du site :

- Prairie du Champ Biolay et plateau de la Belloire (type I, 1km, Nord-Est),
- Pelouse sèche de la combe de Vau (type I, 1.2 km, Nord-Ouest),
- Rivière de l'Oignin (type I, 1.6 km, Sud-est).

L'établissement n'est pas situé sur le périmètre d'un arrêté de protection de biotope et aucune zone de ce type n'est présente à moins de 3 km du site. La zone Natura 2000 la plus proche se situe à environ 5 km à l'Ouest du site. Le site n'est pas implanté dans une zone humide.

Il n'y a pas de plan de prévention des risques naturels ou technologiques dans le secteur.

Les ouvrages de captages d'eau potable présents sur la commune sont tous positionnés en amont hydraulique de l'établissement AG PLAST qui de ce fait, n'est pas situé dans un périmètre de protection relatif à ces captages.

#### **Incidences potentielles de l'installation :**

. Prélèvements en eau : Utilisation en provenance du réseau d'alimentation collectif. La quantité totale d'eau consommée annuellement est d'environ 800 m<sup>3</sup>.

. Milieu naturel : Le site étant existant, sans extension projetée et considérant les activités d'AGPlast, la régularisation de l'activité n'est pas susceptible d'avoir un impact significatif sur le milieu naturel.

. Nuisances : . Le trafic quotidien engendré par le site est 15 poids lourds (réceptions, expéditions) et 5 utilitaires (réceptions, expéditions, déplacements employés).

. Le site est source de bruit, que ce soit de par ses activités de production, le trafic entrant et sortant du site, ou encore la manutention des stocks extérieurs. Au vu de sa configuration et des alentours, l'impact semble limité. Une étude acoustique a été réalisée en octobre 2022 et a permis de montrer que les installations respectent les critères définis par l'arrêté spécifique au site ou par l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997.

. L'éclairage se limite à l'intérieur des locaux. Les livraisons se font uniquement entre 8h et 17h, limitant grandement l'impact lié à l'éclairage des véhicules.

. Le nettoyage des installations génère des liquides souillés : eau de lavage + huile. Un système de décantation a été mis en place pour séparer l'eau de l'huile. L'eau est ainsi réintroduite dans le cycle de nettoyage, et le surnageant huileux collecté et géré par la société SEVIA.

. Les eaux pluviales sont quant à elles rejetées directement dans le milieu naturel via des exutoires. La surface totale imperméabilisée est de 2.3 ha (voiries/bâtiments). L'entreprise projette de créer un bassin de collecte et de régulation des eaux.

. Déchets en faibles quantités. DIB (benne commune) et déchets plastiques issus du conditionnement.

#### **Conclusion précisée dans le dossier :**

Les activités de l'entreprise AG PLAST ne sont pas de nature à avoir des incidences significatives sur l'environnement : implantation sur un site existant, pas de sensibilité écologique, faunistique ou floristique particulière, pas de rejets aqueux autres qu'effluents domestiques, élimination des déchets vers des filières adaptées...

L'entreprise AG PLAST s'est par ailleurs engagée dans un programme d'investissements afin de répondre aux exigences des arrêtés de prescriptions générales des rubriques 2661, 2662 (Enregistrement) et 2663 (Déclaration), notamment en matière de prévention et maîtrise du risque incendie : création de réserves souples d'eau, aménagement d'un bassin de rétention des eaux incendie.

Considérant les éléments communiqués dans le dossier et l'éloignement du site par rapport à la commune de Béard-Géovreissiat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'apporte pas d'observation particulière sur ce dossier et émet un avis favorable.

#### **REPARTITION DU FPIC POUR 2023 :**

Après communication par Madame la Préfète de l'Ain le 27 juin dernier des données permettant le calcul des répartitions au titre du FPIC 2023, Monsieur le Président de Haut-Bugey Agglomération a décidé d'appliquer, comme les années précédentes, la répartition de droit commun.

Madame Martine BRISSET, 1<sup>ère</sup> adjointe en charge des finances, indique que la contribution au FPIC pour l'ensemble intercommunal est de 1 813 793 €, en diminution de - 4,4 %, soit - 83 197 € par rapport à 2022, qui enregistrait déjà une diminution de - 12 %. La part des communes s'élève à 741 994 €, soit - 54 563 €, celle de HBA diminue de - 28 634 € avec un prélèvement de 1 071 799 €.

Le prélèvement du FPIC pour la commune de Béard-Géovreissiat s'élève donc à 14 115 €, contre 15 146 € en 2022.

Madame BRISSET rappelle que ce mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal, mis en place en 2012, suite aux orientations fixées par le Parlement en 2011, consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et commune moins favorisées.

Le Conseil Municipal prend acte du montant de cette contribution et de sa diminution en 2022 et 2023.

### **2023-2407-002 – LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DE L'AMBROISIE - DESIGNATION DES REFERENTS :**

Monsieur le Maire rappelle que le pollen d'ambroisie impacte la santé des populations confrontées à la prolifération de cette plante, dont la gestion constitue un enjeu majeur de santé publique qui relève de l'autorité locale du Maire. Pour les aider dans cette mission, le choix a été fait, de demander aux communes et intercommunalités de désigner des « référents ambroisie ». Cette désignation permet de faciliter la prise en charge de cette thématique, en répartissant l'action sur plusieurs personnes. Deux référents par commune, un élu et un agent ou bénévole, permet une action optimale.

Monsieur le Maire indique que l'ARS AURA met en place et finance de nombreux outils et animations facilitant l'action des Maires et des référents ambroisie : services et outils sur le site de FREDON AURA : <https://ambroisie.fredon-aura.fr/> .

Deux nouveaux documents « Origin'Ain » ont été édités pour aider les collectivités aindinoises :

. Document « CONSTRUIRE SANS AMBROISIE » :

Créé par FREDON01 ET ARS-DD01 (et repris par l'observatoire national). Transmis aux candidats à la construction (mais également aux lotisseurs, constructeurs, maitres d'œuvre, etc.), il permet d'éviter les écueils de la prolifération d'ambroisie sur les chantiers résidentiels.

. Document « GESTION DE L'AMBROISIE EN BORD DE ROUTE » :

Ce document est issu des réflexions du groupe de travail « Bord de routes et ambroisie » (représentants des communes de l'Ain et d'agences routières du Département de l'Ain).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'actualiser la désignation des référents et désigné Monsieur Jean-Michel ZIMELKA, agent référent, et Monsieur Didier ZANARDI candidat, élu référent, afin de permettre une action optimale de lutte contre la prolifération de l'ambroisie.

### **RPC - REVISION DU TARIF DE FOURNITURE DES REPAS POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE :**

Madame Martine BRISSET rappelle la décision du 27 mars dernier, de revoir à la hausse les tarifs des repas servis au restaurant scolaire, en prévision de la révision des prix de RPC. Le tarif, voté en mars dernier et facturé aux familles à compter de la rentrée 2023-2024, sera de 4,70 € en progression de 4,5 %. Madame BRISSET indique que ce fournisseur, avec lequel la commune a renouvelé un contrat de 3 ans, qui s'achèvera en juillet 2024, a communiqué son tarif au 1<sup>er</sup> septembre 2023 de 3,272 € TTC en progression de 11 %, suite aux augmentations sur les denrées alimentaires, les fluides et carburants. Elle rappelle que ce tarif avait déjà augmenté de 8 % en septembre 2022, pour faire face à la hausse des coûts de l'énergie, soit une évolution de près de 20 % depuis septembre 2021.

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication et du nouveau tarif de RPC. Il s'interroge au sujet du renouvellement du contrat et pour une nouvelle consultation au printemps 2024. Le Conseil souhaite également qu'une réflexion soit engagée avec le prochain repreneur du commerce communal en vue de la fourniture de repas pour le restaurant scolaire qui se situe à proximité immédiate.

### **DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION AU MAIRE :**

Monsieur le Maire communique les décisions prises au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023 en fonction de la délégation qui lui a été confiée le 25 mai 2020 :

1 – Travaux et achats – dépenses TTC :

. Matériel et équipements pour travaux en régie par services techniques : 3 121,16 €.

- Gamm Vert : Achat de piquets et grillage - réalisation d'une clôture pour le cheminement Logna-Pallatée pour un montant de 543,41 €.
- Sonepar-CLE : Fournitures et équipements fin du relamping LED à l'école : 413,71 €.
- Adéquat : Fourniture de 6 bornes béton et 2 jardinières octogonales à fixer pour l'aménagement du monument aux morts : 1 021,20 €.
- Pagani Gédimat : Clôture ranch pour la place de la chapelle et la chicane d'accès au cheminement piéton Pallatée/Logna & bordures de trottoir pour le ralentissement Route de Pire : 1 142,84 €.

Diverses fournitures : 8 325,13 €.

- Thévenin Ducrot Distribution : 3 771 l de fioul Mairie/salle polyvalente : 4 525,20 €.
- Cristal Distribution : Diverses fournitures hygiène école/cantine : 223,81 €.
- DIFCO : Fournitures hygiène et entretien école/cantine/mairie et salle polyvalente : 702,39 €.
- Port Bricolage/Brico 2 :
  - . Diverses fournitures pour la réalisation d'étagères au restaurant scolaire : 143,54 €.
  - . Fournitures pour la réalisation de moustiquaires fenêtres cave école : 44,10 €.
  - . Achat peinture et fournitures pour bac réhausse rue de la Croix et 2 stores accueil mairie : 167,89 €.
  - . Achat desherbeur griffe manuel : 45 €.
- Téréva : 4 bondes pour remplacement sur urinoirs sanitaires école : 119,42 €.
- Gamm Vert : Grillage pour remplacement cour arrière de l'école : 76,54 €.
- Billet Fournier :
  - . Achat de roulettes pour remplacement sur le chariot de tables de la salle polyvalente : 168,40 €.
  - . 2 barres acier et 20 boîtes de rangement petit outillage local technique Rte de Géovreissiat : 95,75 €.
- Préventec : Câble afficheur pour remplacement câble limiteur de son salle polyvalente : 98,40 €.
- Crausaz Père et Fils Nurieux : Fournitures de pièces pour réparation tondeuse Iseki : 304,56 €.
- Vernay Motoculture Nurieux :
  - . Fournitures de pièces pour réparation tondeuse Orec sh60 : 527,30 €.
  - . Achat bobine nylon et tête débroussailleuse : 149,80 €.
- Techni + SA :
  - . Bâche podium, sangle et crochets : 139,40 €.
  - . Divers équipements sangles remorques, traceur chantier, consigne propane pour desherbeur thermique : 177,59 €.
  - . Outillage déneigement services techniques : 60,01 €.
- Curtet Décor Bellignat :
  - . Diverses fournitures pour travaux de peinture bancs Berbois et passerelle massif cascade : 95,19 €.
  - . Diverses fournitures brosses et peinture pour rénovation salle de classe maternelles : 460,84 €.

Fournitures de voirie : 1 135,89 €

- Pour le PRO : Achat 2 fourreaux 90x90 pour déplacement des radars pédagogiques : 130,73 €
- Signaux Girod : Diverses fournitures de voirie - J11 - flèche ZA faurienne - J5 et J13 Ralentissement Route de Pire - Panneau de rue impasse des Prés : 1 005,16 €.

Fournitures administratives : 509,68 €

- Sédi : Drapeaux mairie, papier Marianne, chemises dossiers DP : 173,52 €.
- Hyper Buro :
  - . Diverses fournitures mairie : 164,48 €.
  - . 35 ramettes papier A4 Blanc pour la Mairie : 171,36 €.

Fournitures scolaires : 3 098,96 €

- Décathlon Pro : divers équipements pour activités sportives et ludiques à l'école : 510,10 €.
- Savoir Plus LIRA :
  - . Fournitures scolaires 2023-2024 GS-CP-CE1 Mr Calamand : 992,67 €
  - . Fournitures scolaires 2023-2024 CE2/CM Mme Bessard : 1 116,03 €
  - . Hyper Buro : 85 ramettes papier A4 Blanc pour l'école : 416,16 €
  - . Edition Petit Gibus – abt classe CM 02 et 05/2023 : 64 €

Fournitures Accueil loisirs mercredi matin :

- SAS Sagil Intermarché : fournitures pour diverses activités : 69,41 €.

Fleurissement communal : 1 579,06 €

- Les Serres du Baderand à Saint Didier de Formans :
  - . Achat divers plants pour massifs, jardinières et bacs : 1 135,81 €.
  - . Achat de 10 rosiers : 154 €
- Gamm Vert : terreau/engrais/traitement et gazon : 289,25 €.

Prestations de services (hors contrats et conventions) : 3 795,90 €.

- Sotrapp Balayage des voiries :
  - . 1 journée le 30-03-2023 : 1 089 €.
  - . 1/2 journée le 9-06-2023 : 676,50 €.
- K1000 :
  - . Nettoyage des vitres mairie et salle polyvalente : 504 €.
  - . Nettoyage pour remise en état du commerce communal : 1 526,40 €

. Entretien des bâtiments et infrastructures : 2 704,91 €.

- APAVE : Vérification du maintien en état de conformité des installations électriques
  - . Mairie et salle polyvalente : 396 €.
  - . Local technique route de Géovreissiat : 202,10 €.
  - . Groupe scolaire Ecole des Cascades : 238,39 €.
  - . Restaurant scolaire : 202,10 €.
  - . Eglise : 202,10 €.
- APAVE :
  - . Vérification des installations thermiques fluide - église : 155,51 € - salle polyvalente : 155,51 €.
- Detouillon SAS : contrôle fonctionnement VMC salle polyvalente : 547,20 €
- Lampertico : Fourniture de 8 pics hauteur 300mm pour cimetière : 96 €.
- Terrassement&aménagement PETIOT :
  - . Devis accepté le 27 avril – Travaux de dégagement des renvois d'eau et nivellement de la plateforme des services techniques en Senand : 510 €.

. Entretien des voiries : 5 532 €

- PERRIER Bernard Izernore :
  - . Abattage de 4 arbres et élagage pour parking village : 1 476 €.
  - . Fauchage des talus de voirie à l'épaveuse : 780 €
  - . Devis accepté le 16-05-2023 – Fauchage élagage des voiries communales et départementales en agglomération et des chemins ruraux en octobre 2023 : 42 heures x 65 € HT = 3 276 € TTC.

. Entretien des réseaux : 9 504,40 €

- AGD Assainissement :
  - . Pompage 7 puits perdus - 6 rue de Beard et 1 en Ponfiat avec curage grille : 850,54 €
  - . Pompage nettoyage et traitement des boues 9 deshuileurs séparateurs d'hydrocarbures ZA En Faurianne : 4 951,86 €.
- Terrassement&aménagement PETIOT :
  - . Devis accepté le 27 avril 2023 – Création d'un regard sur réseau d'eau pluvial chemin du Réservoir : 918 €.
  - . Devis accepté le 27 avril 2023 – Reprise de regards et grilles : 2 regards EP rue de Béard + 1 regard grille Route de Pire : 2 784 €.

. Entretien du matériel roulant : 1 861,64 €

- Vernay Motoculture : Remplact 2 lames mulching sur tracteur tondeuse Iseki + batterie : 360,48 €
- Valagri Sarl : Révision tracteur Massey Ferguson - 884 heures d'utilisation : 450,74 €.
- Crausaz Père et Fils Nurieux : Réparation tondeuse Iseki suite panne/casse : 1 050,42 €.

. Entretien des biens mobilier : 894,85 €

- Vernay Motoculture :
  - . Entretien tondeuse Orec Sh60 : 185,11 €
  - . Réparation et révision tondeuse Grinder 2x4 04-2023 : 307,74 €.
- CFPS Tissot Olivier : Remplacement groupe sécurité chaudière logement école + installation d'un réducteur de pression : 247 €.
- Froid et Machines SAS : Remplacement du joint de porte au four de la salle polyvalente : 155 €.

. Maintenance bâtiment/matériel/logiciel (hors contrat) : 1 231,33 €.

- Froid et Machines SAS : Révision cuisinière-four et hotte de la salle polyvalente : 300 €
- Dumont sécurité :
  - . Vérification annuelle des extincteurs des bâtiments communaux : 373,45 €
  - . Remplacement 4 extincteurs + 2 boîtes à registre + panneau point de rassemblement : 557,88 €.

2 – Dépenses d'investissement TTC :

. Frais de notaires suite échange et acquisitions de terrains de voirie Rue de Béard/En Logna : 1 011,16 €.

. Acquisition de matériel technique :

- Garry Motoculture : Desherbeur thermique avec chariot et harnais : 3 420 €
- Valagri SARL : Benne à ridelles Querry type BQ47 : 9 240 €.

. Pruniaux-Guiller Géomètre :

- Relevé et plan topographique et parcellaire projet parking village : 996 €
- Relevé et plan topographique avec réseaux apparents D18/Rue du Four : 1 260 €
- Commande – devis accepté pour un relevé et plans topographiques sur 1 205 m + parcellaire Route de Géovreissiat – projet d'aménagement de trottoirs : 4 968 €.

. Agence 01 : Convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création du parking au village : 8 100 €, y compris mission de maîtrise d'œuvre si travaux inférieurs à 90 000 € HT.

3 – Vente et acquisition de terrain :

. Signature le 24 janvier 2023 pour l'échange de terrain avec Investaplats en Logna pour la réalisation du cheminement piéton.

. Signature le 9 février 2023 pour la cession à Monsieur Almada Monteiro en Belle Pièce d'une parcelle de 183 m2 pour un montant de 1 464 €.

. Signature le 8 juin 2023 pour l'acquisition à titre de régularisation de 2 parcelles de terrains de voirie auprès de la SCI MAM et de Mr et Mme DELPORTE rue de Béard – parking de l'ancienne cabine téléphonique.

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

#### **INFORMATIONS DIVERSES :**

. **CR rencontre communale du 3 juillet 2023 HBA/Béard-Géovreissiat – révision du PLUiH :** Monsieur le Maire informe du projet de révision du PLUiH. Cette rencontre a permis de faire le point sur les secteurs urbanisés disponibles sur le territoire communal en fonction des objectifs du PLUiH. Il est possible qu'une diminution des surfaces constructibles soit envisagée lors de la révision. Les prochaines rencontres communales sont prévues en fin d'année 2023. Il conviendra de prévoir une concertation avec les propriétaires concernés.

. **CR réunion du 3 juillet 2023 Carrières Blanc/Cnes de Béard-Géovreissiat et Izernore :** Cette rencontre avait pour objectif de faire le point sur la pérennité de l'activité carrière sur Izernore et Béard. Elle a permis d'échanger sur les contours du projet souhaité par Carrières Blanc. La commune d'Izernore serait opposée au projet d'extension.

. **Proposition de participation en E-Formation : les fondamentaux de la communication publique Territoriale :** Madame Ryser est intéressée pour suivre cette formation avec le secrétariat de Mairie.

#### **Divers :**

. **Commission de Fleurissement :** La mairie communique les coordonnées de deux fournisseurs pour une consultation en 2024 : Florafruit à Saint Georges sur Reneins (fournisseur de la commune de Brion) et les Serres du Berthiand à Nurieux-Volognat.

. **Suite panne éclairage public Champ Broux :** Suite à la remise en service de l'éclairage public, des riverains signalent que « l'extinction » a été appréciée car il y avait moins de « squat » dans le quartier. Monsieur COMTET informe de la rencontre avec les services du SIEA et de l'étude de modernisation de l'éclairage public (armoires et points lumineux) qui pourrait être proposée à la commune.

. **Collecte des OM une semaine sur deux :** Madame JUILLARD signale que les gens se plaignent de la collecte du « bac rouge » tous les 15 jours, notamment des odeurs. Monsieur COMTET informe que ce problème est remonté à HBA et rappelle que ce mode de fonctionnement a été voté par le conseil communautaire à l'unanimité moins 2 abstentions.

. **Plan Vélo :** Monsieur CHAMBARD informe de sa participation avec Monsieur COMTET au séminaire stratégique du **schéma vélo Haut-Bugey** le mardi 27 juin au siège de HBA. L'élaboration du schéma a été présentée au cours de ce séminaire ainsi que les enjeux issus du diagnostic et la restitution des ateliers de travail sur les scénarios proposés par secteurs géographiques. Monsieur CHAMBARD indique que ce plan vélo sera un outil permettant de définir un schéma au niveau du territoire de Haut-Bugey, mais sans projet de financement. Pour le territoire communal, il ressort que la traversée de Béard reste dangereuse, c'est un fait. Le meilleur passage est par Senand, mais ce serait un aménagement coûteux qui resterait à la charge de la commune.

**Prochain Conseil Municipal** : lundi 25 septembre 2023 à **19h**.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h10.

Le Secrétaire de Séance,

Pascal LESCHUITTA

ARRETÉ le 25 septembre 2023

